



Province de Québec  
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON  
MRC D'AUTRAY

Résolution 2024-11-413

**RÈGLEMENT 207-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2019-05-13-1 SUR LE  
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 2 de la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C. T1 1.001), une municipalité fixe par règlement, la rémunération de son maire et celle de ses conseillers;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, le présent règlement décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – AMENDEMENTS**

Que le règlement 2019-05-13-1 soit amendé, et que les articles suivants soient remplacés par :

**ARTICLE 4** : La rémunération de base annuelle de la mairesse est fixée à 6 767.25 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2 000 \$.

**ARTICLE 5** : En plus de toute rémunération fixée par le présent règlement, chaque membre du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon reçoit une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération, soit 3 383.63 \$ pour la mairesse et de 1 000 \$ pour les conseillers ou jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 19 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

**ARTICLE 3- DATE EFFECTIVE**

Le présent entrera en vigueur conformément à la loi.



Province de Québec  
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

- Original signé -

---

Audrey Sénéchal  
Mairesse

- Original signé -

---

Catherine Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Dépôt du premier projet de règlement : 15 octobre 2024  
Avis de motion : 15 octobre 2024  
Avis public de dépôt du projet de règlement : 17 octobre 2024  
Parution journal : 23 octobre 2024  
Adoption : 12 novembre 2024  
Avis de promulgation : 14 novembre 2024